



Opération « Vivre les marais - Natura 2000 »



Comité de Pilotage du site des marais de Redon et de Vilaine

**Séance du 8 janvier 2016
à Saint Dolay**

2016 - 1- 3 Gestion des niveaux d'eau dans les marais de l'Isac et du Trévelo

Relevé des éléments importants et avis du Comité de Pilotage

Étaient présents:

Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements :

Les représentants de la Commission Permanente du Comité de Pilotage :

Jean-Marc CARREAU, Maire-adjoint de Bains sur Oust, Président du COPIL Natura 2000
Alain BOUGOUIN, Maire d'Avessac et Vice-président du COPIL Natura 2000
Yves HEDAN, Conseiller municipal de Sainte-Marie et Vice-président du COPIL Natura 2000
Didier PECOT, Maire de Sévérac et Président du SMABV de l'Isac
Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay
Christian LEMÉE, Maire de Théhillac
Pascal MAHÉ, Adjoint au maire de La Chapelle de Brain
Jean-Yves DENOUAL, Adjoint au Maire de Saint-Jacut les Pins
Régis CLAVIER, Adjoint au Maire de Massérac

Autres représentants des collectivités territoriales :

Solène MICHENOT, Conseillère départementale d'Ille et Vilaine et Présidente de l'I.A.V/EPTB Vilaine
Dominique CHAUVIERE, Maire de Saint Nicolas de Redon
Alain GREFFION, Maire de Les Fougerêts
Guy DAVID, Adjoint au Maire de Nivillac
Yvon MAHÉ, Maire de Fégréac
Michel RENOUL, Maire de Langon
Armand JAOUEN, Adjoint au Maire d'Allaire
André FONTAINE, Maire de Rieux
René TORLAY, Adjoint au Maire de Rieux
Jean-Christophe NICOLLE, Comité départemental du Tourisme d'Ille et Vilaine

Représentants des Propriétaires, Exploitants, Usagers et Associations de protection de la Nature :

Mesdames : Maryvonne RENAUD, Syndicat de la Propriété rurale de Loire-Atlantique
Agnès LANNUZEL, Chargée de mission environnement à la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique

Messieurs : Bertrand COUEDIC, Représentant de la Chambre d'agriculture du Morbihan
Hervé HOGUET, Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine
Philippe BAUDRON, Technicien de la Fédération de Chasse d'Ille et Vilaine
Florian GUERINEAU, Technicien à la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine
Jean-Claude LE CLAINCHE, Fédération des Chasseurs du Morbihan
Jean-François DABO, Eau et rivières de Bretagne
Jean CUDENNEC, Eau et rivières de Bretagne
Claude DAVY, Entente des Associations du Sud Vilaine et de ses Affluents
Marc EPAILLARD, Entente des Associations du Sud Vilaine et de ses Affluents

Représentants de l'État :

Mesdames : Mme SCHAAF, Sous-préfète des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis
Térokasy RADIO, Chargée de mission Natura 2000 à la DDTM d'Ille et Vilaine
Nathalie MORVAN, Responsable unité Nature, Forêt, Chasse à la DDTM du Morbihan

Messieurs : Jacques HAURY, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Bretagne
Jean-Michel PETIT (Sous-préfecture de Redon)
Dominique BOUSSION, ONEMA SD56
Pierre-Jean BERTHELOT, Chargé de mission Natura 2000 à la DREAL Bretagne

Assistaient également :

Mesdames : Valérie COURTIN, Chargée de mission « Aménagement » – C.C.P. Questembert
Julie DECLEVE, Responsable Unité Milieux Naturels au Conseil départemental de Loire-Atlantique
Aurore GILET, Service civique au SMGBO

Messieurs : Jean DAVID, Bretagne Vivante
Yves ACHARD, Association des hydrophiles de Redon
Arnaud CHOLET, Cellule ASTER au Conseil départemental du Morbihan
Denis FATIN, Technicien au SMABV de l'Isac
Bertrand BARBIER THALY, animateur du SMBV du Trévelo
Olivier GUINDON, Technicien au SMABV du Don
Patrick LATOUCHE, Directeur du SMGBO
Benjamin MAZERY, Chargé de mission à la CCPR
Etienne DERVIEUX, Eau et rivières de Bretagne
Pierre-André POIRON, Technicien milieux aquatiques au Syndicat de Bassin versant de la Chère

Services de l'IAV : Anne LE NORMAND, Chargée de mission « Zones Humides-Natura 2000 »
Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat du SAGE Vilaine
Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint
Benjamin BOTTNER, Chargé de mission « Milieux naturels et biodiversité ».

Étaient excusés :

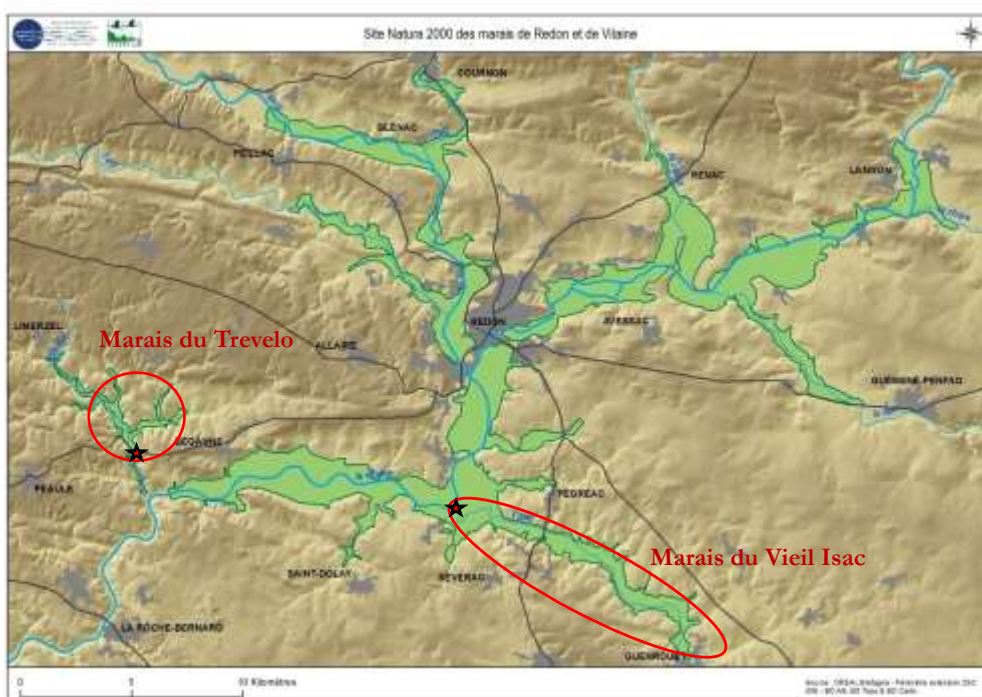
Messieurs les présidents des Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire - Le Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine - Le Président de la Communauté de Communes de Pontchâteau/St Gildas des Bois - Le Président de la Communauté de Communes de La Gacilly - Le Président de la Communauté de Communes du Grand-Fougeray - Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust - Le Président du SIBV de la Chère - Le Président du Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon et Vilaine - Le Président de la Fédération de chasse d'Ille et Vilaine - La Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique - Le Président de la Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des cultures — Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Pays de la Loire - La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire-Atlantique - La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Morbihan - Marc PONDAVEN, Fédération Départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles - Yvette ANNÉE, Maire de Saint-Vincent sur Oust – Patrick BAUDY, Maire de Renac – Françoise BOUSSEKEY, Maire de Sainte-Anne sur Vilaine – Bernard CHAUVIN, Maire de Caden – Serge CHESNAIS, Maire de Cournon - Joachim DA SILVA JESUS, Adjoint au Maire de Glénac et Vice-président du COPIL Natura 2000 – Pascal DUCHENE, Maire de Redon – Philippe JEGOU, Maire de Peillac – Lionel JOUNEAU, Maire de Saint-Perreux - Bernard LEBEAU, Maire de Plessé - Claude LEFEUVRE, Maire de Pierric - Gilbert PERRION, Maire de Limerzel – Michel PIERRE, Maire de Saint-Jean-la Poterie - Sylvain ROBERT, Maire de

Guenrouët - Jacques ROCHER, Maire de la Gacilly – Christophe ROYER, Maire de St Jacut les Pins - Bernard RYO, Maire de Béganne - Le Directeur de Transport Électrique Ouest - Le Directeur de l'Agence de l'eau de Loire-Atlantique - Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de Loire - Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne - Le Directeur de la DDTM du Morbihan - Le Directeur de la DREAL des Pays de Loire - Le Conservatoire Botanique National.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'IAV rapporte aux membres du Comité de Pilotage les éléments importants issus du Comité de gestion des marais de l'Isac qui s'est tenu le 8 octobre et du Comité de gestion du Trévelo qui s'est déroulé le 16 octobre 2015.

Les marais concernés et les ouvrages hydrauliques (vannes sur l'Isac et clapet sur le Trevelo) permettant de déconnecter ces marais du cours d'eau de la Vilaine sont localisés sur la carte ci-après :



Les ouvrages sont équipés de pompes qui permettent la valorisation agricole de ces marais. Les parcelles susceptibles d'être impactées (maintien d'un niveau de submersion ou effet du pompage) par la gestion des ouvrages sont privées. Il est, par conséquent, nécessaire de s'accorder avec les usagers des marais pour établir la règle de fonctionnement de l'ouvrage qui doit évoluer en Règlement d'eau.

Pour résumer les différents enjeux liés aux usages et au patrimoine naturel d'intérêt européen et national, sur ces deux marais, des tableaux ont été établis :

Enjeux identifiés sur les marais de l'Isac :

ENJEUX	ANNEE HYDROLOGIQUE												
	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JT	AOUT	SEPT
Production fourragère	marais hors d'eau							marais hors d'eau					
Chasse aux gibiers d'eau				submersion optimale									
Reproduction du brochet						submersion avec un niveau stable							
Limitation de la jussie terrestre	marais hors d'eau						marais hors d'eau						
Migration de l'anguille	continuité écologique						continuité écologique						
Accueil des oiseaux d'eau				submersion des prés marais									
Conservation de la biodiversité d'intérêt européen	conservation des prés marais (en favorisant la gestion agricole extensive et en limitant la progression de la jussie) et les milieux aquatiques associés												
Continuité écologique et protection des milieux humides (Directive cadre sur l'Eau)	satisfaire le passage des poissons migrateurs (anguille) et maintien du caractère humide des prés marais (favoriser la saturation en eau des sols toute l'année)												
Gestion du vannage de sept 2014 à sept 2015				submersion des prés marais avec cote de gestion à 2,40m			vidange progressive puis connexion	pompage pour le maintien du marais hors d'eau					
Gestion prévisionnelle du vannage de sept 2015 à sept 2016				submersion des prés marais avec cote de gestion à 2,40m			vidange progressive puis connexion	pompage pour le maintien du marais hors d'eau					

Précisions nécessaires : une passe à anguilles a été installée sur l'ouvrage facilitant la « montaison » des anguilles, la « dévalaison » n'est cependant pas compatible avec le pompage courant septembre. L'étude de l'enjeu réel de mortalité des anguilles en septembre, liée au pompage, reste à affiner pour établir une date à partir de laquelle le pompage doit cesser. Cette décision ne se fera pas sans l'avis préalable des usagers. La chasse aux gibiers d'eau est un enjeu de loisirs très fort localement. Enfin, le pâturage ou fauche du regain (en septembre-octobre) des marais est une pratique courante sur ces marais qui permet d'éviter d'avoir un couvert végétal haut en hiver qui risque de pourrir sur place avec l'enneigement des prairies.

Enjeux identifiés sur les marais du Trévelo :

ENJEUX	ANNEE HYDROLOGIQUE												
	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JT	AOUT	SEPT
Production fourragère	marais hors d'eau							marais hors d'eau					
Reproduction du brochet						submersion avec un niveau stable							
Migration de l'anguille*													
Migration du saumon atlantique*													
Migration de la truite de mer *													
Migration de la lamproie marine*													
Conservation de la biodiversité d'intérêt européen	conservation des prés marais (en favorisant la gestion agricole extensive) et les milieux aquatiques associés												
Continuité écologique et protection des milieux humides (Directive cadre sur l'Eau)	satisfaire le passage des poissons migrateurs et maintien du caractère humide des prés marais (favoriser la saturation en eau des sols toute l'année)												
Gestion du vannage de sept 2014 à sept 2015						submersion des prés marais avec cote de gestion à 2,40m		vidange progressive puis connexion	pompage pour le maintien du marais hors d'eau				
Gestion prévisionnelle du vannage de sept 2015 à sept 2016							submersion à 2,10m et vidange mi avril	rétablissement de la continuité	pompage pour le maintien du marais hors d'eau				

* en bleu clair besoin de continuité écologique pour ces espèces et en bleu foncé les pics de déplacement établis en fonctions des données de la passe à poissons à Arzal et dires d'experts

Précisions nécessaires : A la différence des marais de l'Isac, le bassin du Trévelo dispose de petits cours d'eau favorables à la reproduction de la lamproie marine, du saumon atlantique et de la truite de mer, les exigences de ces espèces sont donc nécessairement à prendre en compte pour la gestion du clapet. Le rétablissement de la continuité écologique en septembre s'impose pour permettre le déplacement des saumons qui patientent depuis août et des anguilles. L'ouvrage n'est pas équipé d'une passe à anguilles. Après quelques hivers pendant lesquels les niveaux d'eau étaient maintenus à 2,40m, les exploitants ont manifestés leur désaccord pour maintenir les niveaux d'eau « si haut » en hiver. Ils constatent que les

graminées pourrissent avec le maintien de la submersion des prairies et que la végétation évolue à la faveur d'espèces végétales à faible valeur fourragère.

La gestion expérimentale des ouvrages menée depuis plusieurs années vise à établir à moyen terme un Règlement d'eau qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

*
* *
*

Suite à la présentation de l'IAV et sur proposition du Président, les membres du Comité de Pilotage sont invités à se prononcer sur les demandes des Comités de gestion locaux.

Les représentants des associations de pêcheurs et de la protection des milieux aquatiques soulignent plusieurs points :

- L'indicateur biologique « reproduction du brochet » n'est pas suffisamment pris en compte et risque d'être souvent négligé dans l'établissement des règlements d'eau si le Comité de pilotage approuve ces modes de gestion. Les sites de frayères idéales que constituent les prairies humides inondables sont déjà menacés de disparition sur le bassin de la Vilaine, comme ailleurs. Il est difficilement acceptable que sur des territoires où la gestion des niveaux d'eau peut être maîtrisée, qu'un meilleur compromis ne puisse être trouvé avec les usagers en faveur du brochet.

- Par défaut de maîtriser la submersion de grandes surfaces de prairies, il est nécessaire de mener à l'échelle du site Natura 2000, l'identification géographique des milieux favorables à la reproduction du brochet avec des données topographiques fines. La gestion de ces espaces à l'aide de moyens techniques lourds ou limités (type batardeaux rustiques) doit être étudiée. Pour information, l'identification de milieux fonctionnels ou potentiellement fonctionnels pour l'accueil et la reproduction du brochet, est prévue dans les marais du Trévelo en 2016.

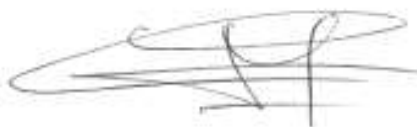
Par ailleurs, Didier Pécot, Maire de Sévérac et membre du Comité de gestion des marais de l'Isac, souligne la nécessité d'associer le syndicat de bassin versant de l'Isac dans la réflexion sur la date de rétablissement de la continuité écologique en septembre et qu'en attendant des résultats d'études fiables, il faut maintenir la gestion identique à l'année passée.

Concernant l'évolution des cortèges de végétation, Jacques Haury confirme que la submersion prolongée des prés marais peut faire disparaître les espèces prairiales. La crainte de la disparition des gaminées, exprimée par les agriculteurs, est légitime et mérite d'être étudiée précisément.

Yvon Mahé, Maire de Fégréac et membre du Comité de Gestion des marais de l'Isac fait savoir, par ailleurs, que la prise en compte de la gestion agricole des marais de l'Isac dans la gestion du Canal de Nantes à Brest par le Conseil Départemental de Loire Atlantique, a permis l'entretien agricole des marais attenants au canal. Les exploitants sont satisfaits.

En définitive, les membres du Comité de Pilotage approuvent à la majorité, les demandes formulées par les Comités de Gestion locaux (4 abstentions et aucun refus).

Président du Comité de Pilotage Natura 2000



Jean-Marc CARREAU